

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/07/2024

Etaients présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN, (arrivée à 18h11) M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et M. Omar ABO-DIB.

Absents représentés :

- Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD,
- Mme Clarisse COUFURIER, pouvoir à M. Omar ABO-DIB,
- Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE,
- M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Absentes :

- Mme Marie CONTINSOUZAS
- Mme Estelle SERAFIN jusqu'à 18h11

Madame Véronique HUET-LEMETAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance

Date de Convocation : 16/07/2024

Date d'Affichage : 16/07/2024

Nombre de Conseillers : en exercice : 15

Présents : 9 puis 10 à partir de 18h11

Votants : 13 puis 14 à partir de 18h11

OBJET : Conseil Municipal

(01 / 184)

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Maire propose Mme Véronique HUET-LEMETAIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/07/2024

Étaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN, (arrivée à 18h11) M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et M. Omar ABO-DIB.

Absents représentés :

- Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD,
- Mme Clarisse COUFOURIER, pouvoir à M. Omar ABO-DIB,
- Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE,
- M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Absentes :

- Mme Marie CONTINSOUZAS
- Mme Estelle SERAFIN jusqu'à 18h11

Madame Véronique HUET-LEMETAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance

Date de Convocation : 16/07/2024

Date d'Affichage : 16/07/2024

Nombre de Conseillers ; en exercice : 15

Présents : 9 puis 10 à partir de 18h11

Votants : 13 puis 14 à partir de 18h11

OBJET : Camping

(02 / 162)

Travaux - résultats de la commission des marchés publics et attribution des entreprises

Objet : Choix des entreprises pour la réalisation des travaux de réaménagement des sanitaires et du pôle d'accueil du camping municipal d'Etretat : démolition et nouvelle construction

VU

- Les articles du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les dispositions de la procédure adaptée en marchés publics
- Le Rapport d'Analyse des Offres
- Le procès-verbal de la commission réunie le 15 juillet 2024 en présence de :
 - Membres à voix délibérante :
 - André BAILLARD (Président),
 - Bernard LE DAMANY (titulaire),
 - Joël JACOB (titulaire)
 - Personnes présentes ne prenant pas part au vote :
 - Catherine JACOB (2^{ème} adjointe de la ville)
 - Nathalie LETULLE (Maitre d'œuvre)
 - Patricia SUMZER (bureau d'études INES)
 - David CHANCEREL (bureau d'études LECACHEUR)
 - Caroline MASSE (DGS de la ville)
 - Lucas COUSIN (Chargé d'opérations)

CONSIDERANT, la commune a lancé une consultation de marché cadre de la réalisation des travaux de réaménagement des sanitaires camping municipal d'Étretat.

L'analyse des offres fut confiée au maître d'œuvre Nathalie LETULLE, architecte, en coordination avec le mandataire public la SHEMA.

Pour rappel, l'appel d'offre était global avec la décomposition en lots suivante :

Lot	Type de travaux
Lot 1	Démolition
Lot 2	Gros Œuvre
Lot 3	Charpente ossature bois - bardage
Lot 4	Couverture bacs acier – Etanchéité
Lot 5	Menuiseries extérieures aluminium- métallerie
Lot 6	Cloisons – Doublages – Isolation
Lot 7	Menuiseries Intérieures bois – Faux-plafonds
Lot 8	Plomberie – Chauffage – Ventilation
Lot 9	Electricité
Lot 10	Carrelage
Lot 11	Peinture
Lot 12	V.R.D – Espaces Verts

Pour un montant global de travaux estimé de 1 035 000,00 HT en base.

38 plis remis et tous les lots ont été fructueux. Des questionnements techniques ont été posés aux entreprises via la plateforme de dématérialisation.

Il est proposé au conseil municipal de valider la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de :

ATTRIBUER

Lot	Type de travaux	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 1	Démolition	T.P. CREVEL	14 980,00 €
Lot 2	Gros Œuvre	CRESENT	149 010,20 €
Lot 3	Charpente ossature bois – Bardage	VAUTIER	67 736,12 €
Lot 4	Couverture bacs acier – Etanchéité	DUFOUR	66 555,66 €
Lot 5	Menuiseries extérieures aluminium - métallerie	Sté Générale de Métallerie	50 480,00 €
Lot 6	Cloisons – Doublages – Isolation	AMBP	35 819,90 €
Lot 7	Menuiseries Intérieures bois – Faux-plafonds	AMBP	59 780,48 €
Lot 8	Plomberie – Chauffage – Ventilation	Lafosse Génie Climatique	184 934,13 €
Lot 9	Electricité	SFEE	62 743,79 €
Lot 10	Carrelage	Concept revêtement	39 549,73 €
Lot 11	Peinture	Lamy-Lecomte	8 499,18 €
Lot 12	V.R.D – Espaces Verts	SRTP	216 167,71 €*
		TOTAL	956 256,90 €

Soit un total en travaux pour les 12 lots de 956 256,90€ H
fourreaux IRVE (station de recharge véhicules électriques) :
dans le tarif.)

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 076-217602549-20240723-02_162_CAMPINGT-DE

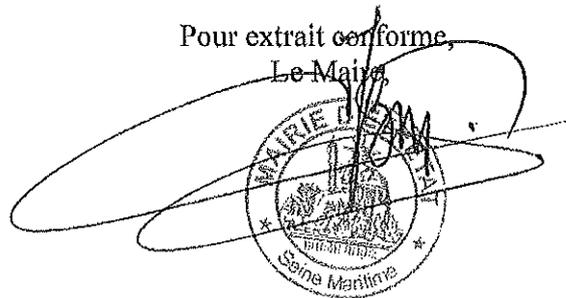
S'ajouteront à ces dépenses les honoraires, études, acquisitions, mobilier, provision pour les aléas et frais divers.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les marchés de l'ensemble des lots relevant de la procédure adaptée, aux entreprises classées premières par la Commission d'Appel d'Offres, conformément au tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux afférents avec les entreprises et à prendre toutes mesures d'exécution relatives à ces marchés ;
- d'autoriser plus généralement Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation des travaux relatifs à l'exécution des marchés ci-dessus énoncés, en lien avec la SHEMA, mandataire public sur ce dossier, dans la mesure où la signature de ces documents n'entraîne pas de dépenses supplémentaires au budget global de l'opération.
- de dire que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés seront inscrits aux budgets 2024 et 2025 du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



05 AOUT 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/07/2024

Etaient présents : M. André BAILLARD, M. Bernard LE DAMANY, Mme Catherine JACOB, M. Joël JACOB, Mme Estelle SERAFIN, (arrivée à 18h11) M. Alexandre LAMBERT, Mme Aurélie DELAHAIS, M. Jean-Baptiste RENIE, Mme Véronique HUET-LEMETAIS et M. Omar ABO-DIB.

Absents représentés :

- Mme Mireille BENARD, pouvoir à M. André BAILLARD,
- Mme Clarisse COUFOURIER, pouvoir à M. Omar ABO-DIB,
- Mme Laurence HAMEL, pouvoir à M. Jean-Baptiste RENIE,
- M. Michel JACQUET, pouvoir à M. Bernard LE DAMANY

Absentes :

- Mme Marie CONTINSOUZAS
- Mme Estelle SERAFIN jusqu'à 18h11

Madame Véronique HUET-LEMETAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance

Date de Convocation : 16/07/2024

Date d'Affichage : 16/07/2024

Nombre de Conseillers : en exercice : 15

Présents : 9 puis 10 à partir de 18h11

Votants : 13 puis 14 à partir de 18h11

OBJET : Casino

(03 / 164)

Renouvellement des autorisations de jeux – avis du conseil

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'exploitation des jeux au casino nécessite une autorisation ministérielle ; la dernière arrivera à échéance en février 2025 (le cahier des charges signé avec la Municipalité court jusqu'au 6 février 2031).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'exploitation des jeux au casino est soumise à l'avis favorable du Conseil Municipal.

La demande concerne le renouvellement de l'autorisation de pratiquer dans les salles de jeux du casino d'Etretat :

- Le black-jack,
- La roulette anglaise électronique à lanceur automatique,
- Le black jack électronique,
- Les appareils dits « machines à sous ».

Le directeur du casino envisage d'exploiter :

Jeux	Minimum des mises	Nombre autorisé	Nombre installé
Black-jack	2 €	2 tables	2 tables
Machines à sous	-	75 appareils	61 appareils
Roulette anglaise électronique	€	45 postes	8 postes
Black-Jack électronique	€		7 postes

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID : 076-217602549-20240723-031642024-DE

Par ailleurs, il souhaite fixer les horaires d'ouverture et de fermeture suivants :

- Jeux de table : de 14h00 à 5h00
- Jeux de table en version électronique : de 10h00 à 5h00
- Machines à sous : de 10h00 à 5h00

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de :

- d'approuver le renouvellement de l'exploitation, dans les salles du casino, des jeux de black-jack, appareils dits « des machines à sous », du black jack électronique, de la roulette anglaise électronique, et de tous autres jeux qui pourraient être autorisés par la réglementation applicable, conformément à l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, au profit de la SAS Casino ETRETAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Etréat, Seine-Maritime. The seal features a central emblem with a figure and the text 'MAIRIE D'ETREAT' and 'Seine-Maritime'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.